

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Médecins et professionnels autorisés à prescrire des analyses de laboratoire, gestionnaires, personnel des unités de soins (courte et longue durée) et des laboratoires du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 18 mai 2021

OBJET : Procalcitonine - Retrait du formulaire obligatoire

Veillez noter qu'il n'est maintenant plus requis de remplir un formulaire lors de la prescription d'un dosage de procalcitonine. Vous trouverez d'ailleurs à l'adresse suivante une mise à jour du guide d'utilisation de la procalcitonine, qui tient compte notamment de la COVID-19: <https://www.ciassca.com/labo-hdl>.

Nous tenons à rappeler que les algorithmes habituels d'interprétation de la procalcitonine pour la gestion des infections respiratoires demeurent valides malgré la COVID-19. Pour un complément d'information nous vous référons à la note de service "Prescription empirique d'antibiotiques chez les usagers atteints de la COVID-19 et utilisation de la procalcitonine - 27 janvier 2021" disponible à l'adresse suivante: <https://www.ciassca.com/en/covid-19-personnel/communication-au-personnel-aux-gestionnaires-aux-medecins-et-aux-etudiants/communication-aux-medecins/>.

Nous tenons à vous remercier pour votre habituelle collaboration.

Jeannot Dumaresq
Microbiologiste-infectiologue

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger